



Refus de remboursement batterie

Par **DUMOULIN**, le 26/12/2012 à 08:15

[fluo]**Bonjour, est ce que quelqu'un pourrait avoir la gentillesse de me répondre merci, j'ai ajouté le scan. du contrat de garantie.**

[/fluo]

Salutations,

En Mai 2010, j'ai acheté une Dacia Sandero Prestige chez Renault à Douai (Nord), la voiture n'a que 8200 kms et la batterie a rendue l'âme, je me suis donc rapproché du concessionnaire Renault à Douai par téléphone, on m'a précisé que la batterie était garantie 2 ans, le problème est que la voiture est *garantie 3 ans* donc jusqu'au 21 Mai 2013, j'ai besoin de votre avis, car je ne sais plus quoi faire. merci à vous. Cordialement.

Ps: J'ai envoyé un courriel Chez Renault avec la copie de la facture de la batterie neuve, mais jusque là, pas de remboursement

Voici le lien du scan. de la garantie,: <http://cjoint.com/?BLsjpR6cUvr>, au paragraphe 1 en jaune, il est précisé que:*les véhicules de la gamme DACIA sont garantis contre tout défaut de matière, de montage ou de fabrication*, au 3 en vert,*que la garantie ne couvre pas:le remplacement des pièces soumises à une usure résultant de l'utilisation du véhicule et de son kilométrage*, en fait aucun organe ni pièces ne sont précisé, et si on met à part les pneus, garnitures de freins, disque d'embrayage, toutes les pièces d'une voitures sont soumises à usure, compte tenu qu'elles sont toutes utilisées, cela ne tiens pas, car si un moteur qui est une pièce à usure,casse durant cette garantie, Renault est bien tenu de le réparer ou le remplacer!. Il y a là quelque chose qui cloche, tout cela est bien flou, il doit bien y avoir eu des cas similaires, c'est pour cela que je demandais ce que disais la jurisprudence, pour ce qui est de document contractuel concernant la garantie, je ne dispose de rien d'autre de contradictoire. Ces nouveaux éléments peuvent sûrement vous aider pour votre analyse. Merci à vous. Cordialement

Dernière modification : le 19/12/2012 à 18:40